



Le sauveteur secouriste du travail



LES CONSEILS DE TIP TOP

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAMTS, les CRAM-CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels. Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, CHSCT, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressants l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, site Internet... Les publications de l'INRS sont distribuées par les CRAM. Pour les obtenir, adressez-vous au service prévention de la Caisse régionale ou de la Caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAMTS et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collège représentant les employeurs et d'un collège représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et Caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

Les Caisses régionales d'assurance maladie et les Caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, CHSCT, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite.

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle).

La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 150 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

© INRS, 2004. Scénario Catherine Chartier. Illustrations Jean-Claude Bauer.
En collaboration avec Christian Vuilleminaz, formateur à l'INRS.



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL 1

PROTÉGER

PROTÉGER-ALERTE-PROTÉGER-ALERTE-PROTÉGER-ALERTE-PROTÉGER-ALERTE-SI

LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) EST FORMÉ POUR INTERVENIR EN CAS D'ACCIDENT.

MAIS AVANT TOUTE ACTION DE SECOURS, SON OBJECTIF EST LA PROTECTION

1 - SE PROTÉGER SOI MÊME DU DANGER

2 - PROTÉGER L'ENTOURAGE

3 - PROTÉGER LA OU LES VICTIMES DES ÉVENTUELLES COMPLICATIONS DUES À L'ACCIDENT

L'INTERVENTION AUPRÈS DE LA VICTIME N'EST DONC PAS LA 1^{re} DÉMARCHE À SUIVRE!...
VOYONS ÇA PAR DIFFÉRENTS EXEMPLES...
QUAND IL Y A EU UN ACCIDENT? QUELLES SONT LES ÉTAPES SUCCESSIVES?



L'ANALYSE

APPROCHE PRUDENTE : OBSERVATION DE LA SITUATION, RECONNAISSANCE DES RISQUES OU DE DANGERS PERSISTANTS (ÉCRASEMENT, ÉLECTRISATION, ASPHYXIE, INCENDIE, EXPLOSION.)

- 1/ LA SOURCE DU RISQUE
- 2/ LES PERSONNES NON QUALIFIÉES POUVANT INTERVENIR PAR RÉFLEXE
- 3/ LES PERSONNES ÉVENTUELLEMENT EXPOSÉES AU DANGER
- 4/ L'ÉTAT APPARENT DE LA VICTIME



1/ LES FLACONS D'ACIDE SONT BRISÉS

2/ MAX SE PRÉCIPITE

3/ NATHALIE NE VOIT PAS LA FLAQUE SE RÉPANDRE VERS ELLE

4/ IL EST BRÛLÉ PAR LE PRODUIT

ACTION À MENER SANS S'EXPOSER AU DANGER

SUPPRIMER LE RISQUE OU ISOLER LE RISQUE OU SOUSTRAIRE LA VICTIME

OUI, MAIS EST-CE QUE LE SST PEUT!



SUPPRIMER LE RISQUE ?

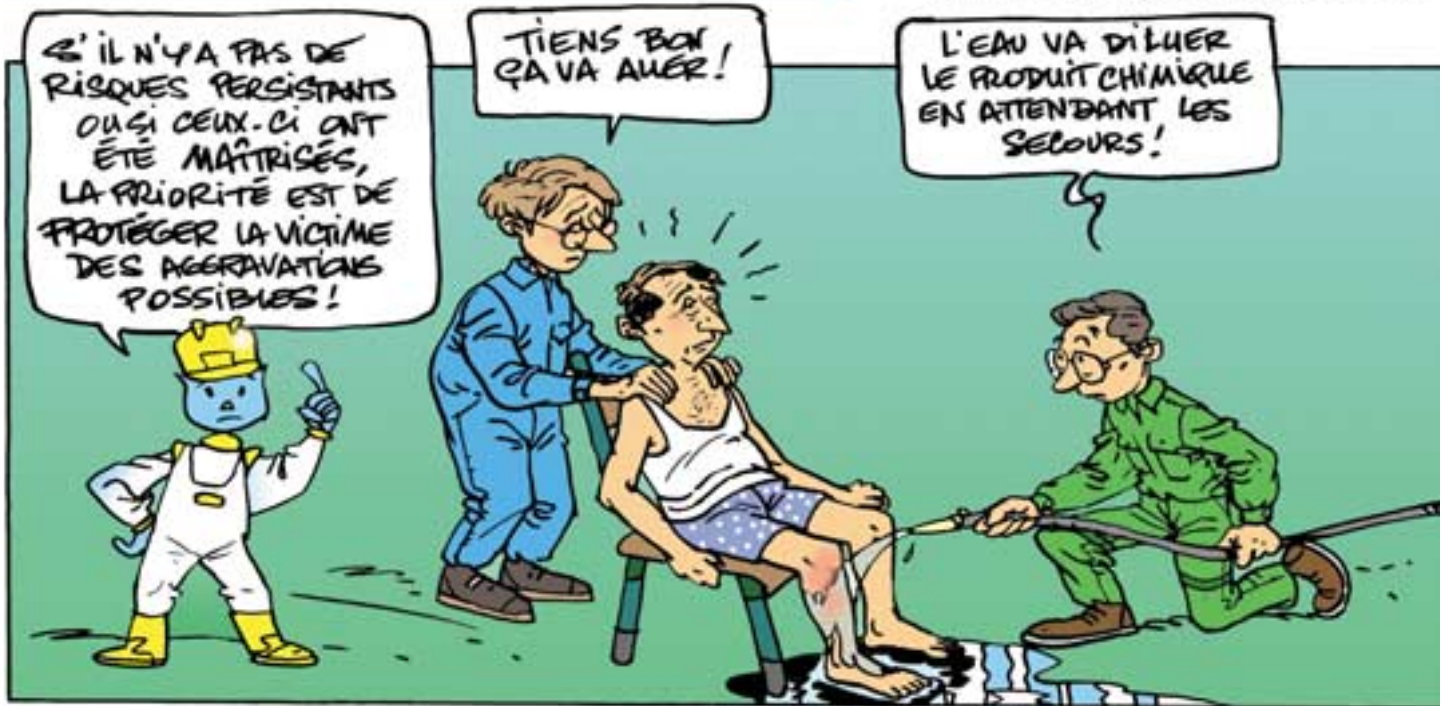


ISOLER LE RISQUE ?



SOUSTRAIRE LA VICTIME AU RISQUE ?





L'EMPLACEMENT ET L'UTILISATION DU MATÉRIEL SPÉCIFIQUE À LA MAÎTRISE D'UN RISQUE

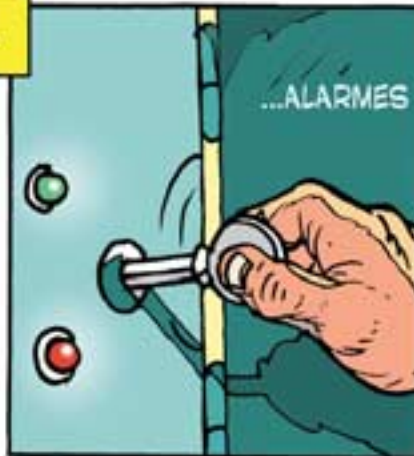


L'EMPLACEMENT DES...

...ARRÊTS D'URGENCE



...ALARMES



LA PRÉVENTION, C'EST AUSSI ÊTRE EN RAPPORT AVEC LES INSTANCES AVANT EN CHARGE LA SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE (CHSCT, MÉDECIN DU TRAVAIL) ...



...FAIRE PART DES INCIDENTS, DE LEURS CIRCONSTANCES ET DE LEURS CONSÉQUENCES.

...OUI, ÇA AURAIT PU ÊTRE GRAVE. L'EXTINCTEUR LE PLUS PROCHE ÉTAIT À 800 M...

NOUS ALONS REMÉDIER À ÇA !



EN CONCLUSION, FORMATION TECHNIQUE + COMMUNICATION SONT LES PIÈCES MAÎTRESSES DE L'ACTION DE PROTECTION DU SAUVETEUR SECOURISTE.



JE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS À LA PROCHAINE ÉTAPE DE L'INTERVENTION DU SST :

L'EXAMEN DE LA VICTIME!





SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL 2

EXAMINER

XAMINER - PROTEGER - SECOURIR - EXAMINER

EXAMINER LA VICTIME, C'EST RECHERCHER LES SIGNES INDICANT QUE LA VIE DE LA VICTIME PEUT ÊTRE MENACÉE, S'IL Y A ATTEINTE D'UNE FONCTION VITALE.



IL FAUT RECHERCHER LES SIGNES, CERTAINS SONT ÉVIDENTS, D'AUTRES MOINS.

LES SIGNES ÉVIDENTS

LA VICTIME SAIGNE ABONDAMMENT:

DÉTERMINER L'IMPORTANCE DU SAIGNEMENT



LA TÂCHE SUR LE PANTON, LA PLUQUE QUI S'ÉTALE RAPIDEMENT OU UNE PERTE DE SANG EN JETS SACRÉS SONT LES SIGNES D'UN SAIGNEMENT ABONDANT.

L'ENDROIT PRÉCIS DU SAIGNEMENT



AVANT D'AGIR EFFICACEMENT LE SECOURISTE DOIT SAVOIR PRÉCISÉMENT D'OU VIENT LE SANG!

FACILS CERTAINS SAIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE CACHÉS

VÉRIFIER:

EN PALPANT LA VICTIME AVEC PRÉCAUTION



NE BOUGE PAS, TU AS DU SANG DANS TA BOTTE, TU AS PEUT-ÊTRE UNE FRACTURE OUVRETE...

EN OBSERVANT LA PLAIE SI POSSIBLE



CE N'EST RIEN, JE NE SAIGNE PAS BEAUCOUP.

LAISSE-MOI VOIR...

TU AS UN BOUT DE MÉTAL DANS LA PLAIE!





LA VICTIME SE PLAINT DE BRÛLURES :



LA VICTIME SE PLAINT D'UNE DOULEUR L'EMPÊCHANT DE FAIRE CERTAINS MOUVEMENTS

ELLE SE PLAINT D'UNE PLAIE QUI NE SAIGNE PAS ABONDAMMENT!



MAIS TOUTES LES SITUATIONS NE SONT PAS AUSSI SIMPLES :

PARFOIS LA VICTIME NE PEUT PAS PARLER, ON NE SAIT PAS CE QUI S'EST PASSÉ !

LES SIGNES NON ÉVIDENTS

IL Y A 2 CHOSSES IMPORTANTES À DÉTERMINER :

LA VICTIME EST-ELLE CONSCIENTE ?

SI LA VICTIME NE RÉPOND PAS AUX ORDRES OU AUX QUESTIONS SIMPLES, ON PEUT CONSIDÉRER QU'ELLE EST INCONSCIENTE !

SI APRÈS 2 INSUFFLATIONS,* LE SST CONSTATE QUE LA VICTIME NE RÉAGIT PAS (RÉFLEXE DE TOUX MOUVEMENT...) IL PEUT CONSIDÉRER QU'IL Y A ARRÊT DE LA CIRCULATION SANGLINE.

SI ELLE EST INCONSCIENTE, RESPIRE T-ELLE ?

SI LE SECOURISTE NE PERÇOIT AUCUN SOUFFLE PENDANT 10 SECONDES, ON PEUT CONSIDÉRER QUE LA VICTIME NE RESPIRE PAS !

*Insuffler : Souffler de l'air dans les poumons de la victime

L'ORDRE DE RECHERCHE DE CES SIGNES EST IMPORTANT : SUIVANT L'URGENCE, LE TEMPS D'ACTION DU SECOURISTE DOIT ÊTRE COURT AFIN DE MAINTENIR LA VICTIME EN VIE ET D'ÉVITER DES LÉSIONS IRREVERSIBLES

Un saignement très abondant peut être fatal à la victime en moins de 2 minutes.

Un arrêt cardio-respiratoire provoqué par un étouffement, un malaise cardiaque ou une électrisation peut entraîner en 3 ou 4 minutes des lésions irréversibles au cerveau.

PLUS LE NIVEAU D'URGENCE EST ÉLEVÉ

PLUS LE DÉLAI D'INTERVENTION DOIT ÊTRE COURT



EN CONCLUSION
L'EXAMEN CLAIR ET PRÉCIS DE LA VICTIME PERMET :

- DE DÉFINIR LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS L'ORDRE D'URGENCE AFIN DE SECOURIR EFFICACEMENT.
- DE TRANSMETTRE AUX SECOURS SPÉCIALISÉS LES DONNÉES NÉCESSAIRES À UNE ORGANISATION JUDICIAIRE DE LEUR INTERVENTION.



RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN VOLET OU NOUS PARLERONS DE **ALERTER** OU PLÛTÔT **FAIRE ALERTER !**





SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL 3

FAIRE ALERTER

APRÈS L'EXAMEN DE LA VICTIME, L'ALERTE CONSISTE À TRANSMETTRE AUX SECOURS APPROPRIÉS LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES ET SUFFISANTES À L'ORGANISATION DE LEUR INTERVENTION

SI LE GST N'EST PAS SEUL, IL DOIT RESTER AUPRÈS DE LA VICTIME ET FAIRE DONNER L'ALERTE PAR QUELQU'UN !



LE GST CHOISIT LA PERSONNE LA PLUS APTE À RETRANSMETTRE LES INFORMATIONS AUX SECOURS.



PAUL TU CONNAIS BIEN LE CHANTIER, TU VAS ALERTER LES SECOURS !

OK !

LE GST DOIT DÉFINIR LES ÉLÉMENTS DU MESSAGE À TRANSMETTRE, IL DOIT ÊTRE :
CONCIS, SEULES LES INFORMATIONS UTILES AUX SECOURS DOIVENT ÊTRE TRANSMISES.





LE MESSAGE DOIT :

DONNER LE LIEU, LES MOYENS D'ACCÈS
ET LA NATURE DE L'ACCIDENT...



...LE NOMBRE ET L'ÉTAT DES VICTIMES



PAR RAPPORT À CETTE TRANSMISSION,
LE SST DOIT SUIVRE CERTAINES CONSIGNES...

...AVOIR CONFIRMATION
DE LA MÉMORISATION DU MESSAGE...


... ET DE SON ABOUTISSEMENT...



... S'ASSURER QUE L'ALERTE A ÉTÉ DONNÉE ET QUE LES SECOURS SERONT ACCUEILLIS



IL FAUT PENSER À LA VENUE DES SECOURS:
L'ACCÈS DOIT ÊTRE FACILE,
RAPIDE ET AU PLUS PRÈS DE LA VICTIME



PENSER À ORGANISER L'ACCÈS

C



PENSER À ISOLER LA ZONE DANGEREUSE ET À GUIDER LES SECOURS



« PENDANT QUE NICOLE PRÉVIENT LES SECOURS, IL FAUDRAIT FAIRE PLACER DES PLOTS POUR ISOLER LA ZONE TOUCHÉE ET QUE TU ALLES ATTENDRE LES SECOURS À L'ENTRÉE POUR LES GUIDER. »

J'Y VAIS TOUT DE SUITE!

15 : SAMU
18 : POMPIERS
112 : Numéro européen
aboutissant
sur les standards du
15 et du 18
... **Centre anti-poisons**
... **Grands brûlés**
... **S.O.S. Mains**

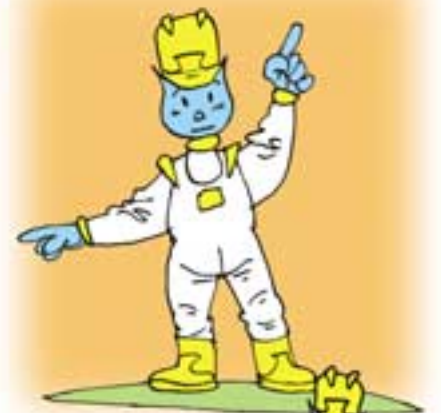
PLACER SI POSSIBLE UN TABLEAU RÉCAPITULATIF DES NUMÉROS DE SECOURS D'URGENCE TELS QU'ILS ONT ÉTÉ DÉFINIS PAR L'EMPLOYEUR ET SUR LES CONSEILS DU MÉDECIN DU TRAVAIL, AU-DESSOUS DE CHAQUE POSTE TÉLÉPHONIQUE.



JE VAIS CHERCHER MARIE, L'INFIRMIÈRE!

NON JACQUES! TU IRAS LA CHERCHER APRÈS AVOIR APPELÉ LE SAMU AU 15!

SUIVANT L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE, LES SECOURS INTERNES CONSTITUENT L'ÉQUIPE DE 2^e INTERVENTION!



LE RESPECT DE CES RÈGLES EST UNE PHASE PRIMORDIALE DE L'ACTION DU SST. ELLE PERMET AUX SECOURS D'ARRIVER RAPIDEMENT AUPRÈS DE LA VICTIME.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS : SECOURIR LA VICTIME





SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL 4

SECOURIR - ALERTE - PROTÉGER - EXAMINER



L'action du sauveteur secouriste du travail auprès de la victime consiste en trois rôles principaux :

- Tenter de maintenir ses fonctions vitales.
- Éviter l'aggravation de son état.
- Lui apporter un soutien psychologique.

Pour tenir ces rôles efficacement, le sauveteur doit avoir suivi une formation. En effet, l'examen de la situation conduit à accomplir des gestes de secours adaptés. Les pages qui suivent illustrent d'ailleurs la technicité de certains de ces gestes.

POUR POUVOIR AGIR AU MIEUX, IL FAUT AVOIR APPRIS.



LA VICTIME SAIGNE ABONDAMMENT LE RÉSULTAT À ATTEINDRE EST D'ARRÊTER LE SAIGNEMENT

COMPRIMER L'ENDROIT QUI SAIGNE AVEC LA PALME DE LA MAIN



SI LE SST DOIT S'ABSENTER POUR ALERTE LES SECOURS OU S'OCCUPER D'UNE AUTRE VICTIME.

COMPRIMER L'ENDROIT QUI SAIGNE EN APPLIQUANT UN TAMPON-RELAIS



EN PRÉSENCE DE CORPS ÉTRANGER, FRACTURE OUVERTE OU PLAIE INACCESSIBLE, PRATIQUER LE POINT DE COMPRESSION



À LA BASE DU COU



DANS LE DUI DE L'AISSE



DANS LA SAISIÈRE

SUR LA FACE DU BRAS



POSER UN GARROT





LA VICTIME S'ÉTOUFFE

LE RÉSULTAT À ATTEINDRE EST D'EXPULSER L'OBSTACLE PAR LA DÉSOBSTRUCTION DES VOIES AÉRIENNES

PAR LA TECHNIQUE DES CLAQUES DANS LE DOS... POUR DÉCLENCHER UN RÉFLEXE DE TOUX.



SI CETTE MÉTHODE NE SUFFIT PAS, IL FALT AVOIR RECOURS AUX COMPRESSIONS ABDOMINALES OU MÉTHODE D'HEIMLICH.



LA VICTIME SE PLAINT

LE RÉSULTAT À ATTEINDRE EST D'ÉVITER UNE AGGRAVATION DE SON ÉTAT

- Vérifier si la victime est consciente, sa respiration, sa circulation, ses mouvements.
- La mettre au repos.
- L'écouter et la questionner.
- La surveiller.

ELLE SE PLAINT DE SENSATIONS PÉNIBLES OU PRÉSENTE DES SIGNES ANORMAUX



ELLE SE PLAINT DE DOULEURS EMPÊCHANT DE FAIRE CERTAINS MOUVEMENTS

SI LE DOS, LA TÊTE OU LA NUQUE SONT TOUCHÉS, EN CAS DE CHUTE OU DE COUP

Immobiliser la victime et respecter sa position

ESSAIE DE NE PAS BOUGER, LES SECOURS ARRIVENT.

MA TÊTE... J'AI MAL!



EN CAS DE TRAUMATISME D'UN MEMBRE

Respecter la position de la victime et caler le membre.

T'ES MIEUX COMME ÇA?

OUI, MERCI!



ELLE SE PLAINT DE BRÛLURES...

...THERMIQUES

laisser ruisseler de l'eau pendant 5 minutes



...CHIMIQUES

laisser ruisseler de l'eau longuement, ôter les vêtements souillés et appeler les secours pour demander conseil



...ÉLECTRIQUES

DANS LES DEUX CAS, APPELER LES SECOURS POUR DEMANDER CONSEIL

BONNES PAS BOB, T'AS REÇU UN GROS CHOC ÉLECTRIQUE!

BRÛLURES PAR INHALATION OU INGESTION

Suivre scrupuleusement les instructions données par les secours contactés

QUE DOIS-JE FAIRE EXACTEMENT?

KAH!

ELLE SE PLAINT D'UNE PLAIE QUI NE SAIGNE PAS ABONDAMMENT



RESPECTER LA POSITION DE LA VICTIME SI ELLE S'Y SENT BIEN OU LA PLACER EN POSITION D'ATTENTE

En position **1/2 assise** pour une plaie au thorax

En position à **plat dos** jambes relevées à l'horizontale pour une plaie à l'abdomen

À **plat dos** tête calée pour une plaie à l'œil

QUELQUES CAS PARTICULIERS

LE MEMBRE SECTIONNÉ

NETTOYER ET PROTÉGER LA PLAIE

Se laver les mains avec de l'eau et du savon



Nettoyer avec une compresse imbibée d'eau et de savon de l'intérieur vers l'extérieur



Mettre un pansement large après avoir séché la peau



IL EXISTE DES TROUSSES ÉQUIPÉES ENTRE AUTRES D'UN SYSTÈME RÉFRIGÉRANT NE CONGÉLANT PAS LES PLAIES, D'UNE COUVERTURE ISOTHERMIQUE DE SURVIE ET DE POUCHES DE TRANSPORT POUR LE MEMBRE SECTIONNÉ...

En l'absence de trousse spécifique, placer le segment sectionné dans un sac plastique propre et étanche, sur de la glace ou de l'eau fraîche





LA VICTIME NE RÉPOND PAS MAIS RESPIRE
LE RÉSULTAT À ATTEINDRE EST DE LUI PERMETTRE DE CONTINUER
À RESPIRER, LIBÉRER LES VOIES AÉRIENNES

COMMENCER PAR
 DESSERRER TOUT
 CE QUI ENTOURE:
 - LA TÊTE
 - LE COU.



Basculer
 la tête
 en arrière



Mettre la victime sur le côté (en position latérale
 de sécurité)



IL Y A DEUX
 ACTIONS
 À FAIRE.

LA VICTIME NE RÉPOND PAS ET NE RESPIRE PAS
LE RÉSULTAT À ATTEINDRE EST D'ASSURER UNE RESPIRATION
ET UNE CIRCULATION ARTIFICIELLES

ALIMENTER LES POLIMONS
 EN AIR

COMPRIMER LE COEUR



En respectant les zones d'appui



En respectant les positions,
 les amplitudes et le rythme
 préconisés

COMPRIMER LE COEUR ET SOUFFLER DE L'AIR DANS LES POLIMONS



RESTER TOUJOURS
 ATTENTIF AUX SIGNES
 DE REPRISE
 DE CIRCULATION
 (TOUX, MOUVEMENT)



DES GESTES AUSSI PRÉCIS
 DOIVENT
 AVOIR ÉTÉ APPRIS ET PRATIQUÉS
 AU COURS D'UNE FORMATION
 DE SAUVETEUR SECOURISTE
 DU TRAVAIL.

LES EXEMPLES MONTRÉS
 DANS CES PAGES REFLÈTENT
 UNE FAIBLE PARTIE
 DU SAVOIR-FAIRE ACQUIS
 À L'OCCASION
 DE CES FORMATIONS.



Pour commander les films (en prêt), les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service prévention de votre CRAM ou CGSS.

Services prévention des CRAM

ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)
14 rue Adolphe-Seyboth
BP 392
67010 Strasbourg cedex
tél. 03 88 14 33 00
fax 03 88 23 54 13
www.cram-alsace-moselle.fr

(57 Moselle)
3 place du Roi-George
BP 31062
57036 Metz cedex 1
tél. 03 87 66 86 22
fax 03 87 55 98 65
www.cram-alsace-moselle.fr

(68 Haut-Rhin)
11 avenue De-Lattre-de-Tassigny
BP 488
68020 Colmar cedex
tél. 03 89 21 62 20
fax 03 89 21 62 21
www.cram-alsace-moselle.fr

AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde,
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,
64 Pyrénées-Atlantiques)
80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex
tél. 05 56 11 64 00
fax 05 56 39 55 93
documentation.prevention@cramaquitaine.fr

AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal, 43 Haute-Loire,
63 Puy-de-Dôme)
48-50 boulevard Lafayette
63058 Clermont-Ferrand cedex 1
tél. 04 73 42 70 22
fax 04 73 42 70 15
preven.cram@wanadoo.fr

BOURGOGNE et FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs, 39 Jura,
58 Nièvre, 70 Haute-Saône,
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,
90 Territoire de Belfort)
ZAE Cap-Nord
38 rue de Cracovie
21044 Dijon cedex
tél. 03 80 70 51 22
fax 03 80 70 51 73
prevention@cram-bfc.fr

BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes cedex
tél. 02 99 26 74 63
fax 02 99 26 70 48
www.cram-bretagne.fr

CENTRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)
36 rue Xaintrailles
45033 Orléans cedex 1
tél. 02 38 79 70 00
fax 02 38 79 70 30
prev@cram-centre.fr

CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)
4 rue de la Reynie
87048 Limoges cedex
tél. 05 55 45 39 04
fax 05 55 79 00 64
doc.tapr@cram-centreouest.fr

ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,
78 Yvelines, 91 Essonne,
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)
17-19 place de l'Argonne
75019 Paris
tél. 01 40 05 32 64
fax 01 40 05 38 84
prevention.atmp@cramif.cnamts.fr

LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)
29 cours Gambetta
34068 Montpellier cedex 2
tél. 04 67 12 95 55
fax 04 67 12 95 56
prevdoc@cram-lr.fr

MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)
2 rue Georges-Vivent
31065 Toulouse cedex 9
tél. 05 62 14 29 30
fax 05 62 14 26 92
doc.prev@cram-mp.fr

NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,
55 Meuse, 88 Vosges)
81 à 85 rue de Metz
54073 Nancy cedex
tél. 03 83 34 49 02
fax 03 83 34 48 70
service.prevention@cram-nordest.fr

NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)
11 allée Vauban
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
tél. 03 20 05 60 28
fax 03 20 05 63 40
www.cram-nordpicardie.fr

NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,
61 Orne, 76 Seine-Maritime)
10 rue Alfred Kastler
10 053 Caen cedex 4.
tél. 02 35 03 58 21
fax 02 35 03 58 29
catherine.lefebvre@cram-normandie.fr
dominique.morice@cram-normandie.fr

PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)
2 place de Bretagne
BP 93405, 44034 Nantes cedex 1
tél. 02 51 72 84 00
fax 02 51 82 31 62
prevention@cram-pl.fr

RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme,
38 Isère, 42 Loire, 69 Rhône,
73 Savoie, 74 Haute-Savoie)
26 rue d'Aubigny
69436 Lyon cedex 3
tél. 04 72 91 96 96
fax 04 72 91 97 09
preventionrp@cramra.fr

SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence,
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse Sud,
2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)
35 rue George
13386 Marseille cedex 5
tél. 04 91 85 85 36
fax 04 91 85 75 66
documentation.prevention@cram-sudest.fr

Services prévention des CGSS

GUADELOUPE

Immeuble CGRR
Rue Paul-Lacavé
97110 Pointe-à-Pitre
tél. 05 90 21 46 00
fax 05 90 21 46 13
lina.palmont@cgss-guadeloupe.fr

GUYANE

Espace Turenne Radamonthe
Route de Raban, BP 7015
97307 Cayenne cedex
tél. 05 94 29 83 04
fax 05 94 29 83 01

LA RÉUNION

4 boulevard Doret
97405 Saint-Denis cedex
tél. 02 62 90 47 00
fax 02 62 90 47 01
prevention@cgss-reunion.fr

MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes
97210 Le Lamentin cedex 2
tél. 05 96 66 51 32
05 96 66 51 31
fax 05 96 51 81 54
prevention@cgss-martinique.fr

Tiré à part de PRÉVENIR LES RISQUES DU MÉTIER

Cette bande dessinée présente, à partir de quelques exemples, les quatre grandes actions que le sauveteur secouriste du travail (SST) doit mettre en œuvre face à un accident : protéger, examiner, faire alerter, secourir. Elle n'est pas un cours ou un support de cours de secourisme.

La formation dispensée par les moniteurs SST d'entreprises ou d'organismes de formation reste le moyen incontournable pour acquérir les compétences nécessaires pour devenir sauveteur secouriste du travail.

Pour tout renseignement concernant les formations SST, contacter le service prévention de la CRAM ou de la CGSS de votre région.

